

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur

Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission** –

N° CG-2011-5-9-1

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2012
LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT**

Résumé : Il vous est proposé d'allouer un montant total de 12 054 791 € en Autorisations de programme et de 6 178 000 € en Crédits de Paiement en faveur du sport.

Ces sommes se répartissent de la façon suivante:

- pour la section d'investissement : 11 892 831 € en Autorisations de Programme et 3 595 000 € en Crédits de Paiement.
- pour la section de fonctionnement : 161 960 € en Autorisation d'Engagement et 2 583 000 € en Crédits de Paiement.

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2012, sont synthétisés dans le tableau en annexe 1 du rapport.

Au total, le budget 2012 du Sport s'élève à 6 178 000 € en crédits de paiement.

Bien qu'en diminution par rapport à 2011 (7 304 800 € de crédits de paiement), cette somme traduit l'engagement du Département, malgré un contexte budgétaire tendu, en faveur des projets d'équipements sportifs structurants des communes et communautés de communes, tout particulièrement dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie et en faveur du tissu associatif et des aides aux clubs sportifs.

En ce qui concerne ces derniers, la modification des critères de subvention, adoptée par l'Assemblée départementale le 14 octobre 2011, est par ailleurs de nature à rendre plus lisible notre politique sportive auprès des clubs.

Globalement la politique sportive du Département se décline selon deux axes :

- l'aide à l'investissement des collectivités et des associations,
- le soutien au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT.

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2012 :

	AP	CP
PROGRAMME 2012		
AIDES AUX COMMUNES	1 600 000 €	560 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	200 000 €	100 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS - Contrats de Territoire	10 072 831 €	28 000 €
ETUDES - CSRA	20 000 €	20 000 €
PROGRAMMES ANTERIEURS A 2012		
AIDES AUX COMMUNES		1 014 500 €
CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION A LA NATATION		450 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS		110 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS - Contrats de Territoire		1 312 500 €
TOTAL	11 892 831 €	3 595 000 €

AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

A. LE BILAN DES PROGRAMMATIONS ANTERIEURES A 2012

La programmation 2011 des aides en faveur des équipements sportifs a intégré pour la première fois la programmation des projets négociés dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie signés au courant de l'année 2010 et début 2011.

Ainsi avec la mise en œuvre de la politique de territorialisation, les aides financières relèvent de deux volets d'intervention :

- Les Contrats de Territoire de Vie

Pour pouvoir engager en 2011 les 38 projets prévus dans les 7 Contrats de Territoire de Vie pour 2010-2011, l'inscription d'un montant d'autorisations de programme de 7 860 000 € a été initialement nécessaire. Au vu des échéanciers de réalisation des projets, un ajustement a été réalisé à l'occasion de la réunion budgétaire de la DM1 et a conduit à une diminution d'AP de 3 945 000 €. Ces projets connaîtront impérativement un commencement de travaux en 2012.

Le montant global des programmations arrêtées par la Commission Permanente au titre de 2011 représente 3 329 425 €. Les crédits de paiements votés afin de faire face aux demandes de paiement de ces aides contractualisées se sont élevés à 2 100 000 €. D'ici la fin de l'exercice 2011, cette dotation sera totalement consommée.

- Le Guide des Aides

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2012 encore ouverts au 1^{er} décembre 2011 s'élève à 2 755 309 €.

Pour ces opérations traditionnelles, je vous rappelle que les engagements affectés par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'année s'élèvent, au 18 octobre 2011, à 1 919 572 €, soit 87 % des Autorisations de Programme votées au B.P.

Il est précisé que l'enveloppe de crédits de paiement de 2 274 800 € attribuée au titre de l'exercice en cours sera consommée en totalité d'ici la fin de l'année.

B. LA PRESENTATION DE L'EXERCICE 2012.

- Les Contrats de Territoire de Vie

Les projets déjà inscrits dans les Contrats de Territoires de Vie qui connaîtront un début d'exécution courant 2012 représentent un montant d'engagements de 5 924 690 €.

La mi-parcours, évaluée en étroite collaboration avec les animateurs coordonnateurs, est quant à elle, estimée à 4 148 141 €. Des avenants seront signés d'ici la fin de l'année.

Ce qui conduit à une augmentation substantielle du montant des autorisations de programme qui est porté à 10 072 831 €.

Le paiement de ces aides financières est effectué à l'achèvement des travaux. Pour répondre à ces demandes, il conviendrait de prévoir des crédits de paiement d'un montant de 1 340 500 € pour les opérations déjà inscrites et 483 576 € pour celles prévues dans le cadre de la révision des contrats à mi-parcours et qui devraient être réalisées en 2012.

Compte tenu de la difficulté d'établir avec certitude le délai d'exécution exacte des opérations de mi-parcours, il n'est pas envisagé de solliciter dans le cadre de ce Budget Primitif une inscription de crédits de paiement en faveur de ces 29 nouveaux projets. C'est au courant du 1^{er} trimestre 2012 que nous mesurerons avec plus d'exactitude la capacité des porteurs de projets à réaliser sur l'année leurs projets.

- Le Guide des Aides

Les subventions relevant du guide des aides sont évaluées 1 800 000 € en Autorisations de programme pour les communes et les associations.

Elles concernent pour l'essentiel les subventions prévisionnelles examinées par la Commission des Sports et de la Vie Associative (9^{ème} commission) courant 2011 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une programmation définitive ainsi que des nouvelles demandes susceptibles d'être introduites en 2012.

Les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement à prévoir pour 2012 sont par conséquent les suivants :

1. Autorisations de Programme : **11 872 831 €**, répartis comme suit:

- **1 600 000 €** pour les projets des communes et regroupements de communes, relevant du guide des aides (programme E211),
- **200 000 €** des associations et tiers relevant du guide des aides (programme E212),
- **10 072 831 €** pour les projets des Contrats de Territoires de Vie (programme E 215), y compris les projets de mi parcours

2. Crédits de Paiement : **3 575 000 €**, répartis comme suit :

- Programme 2012, **688 000 €** soit :
 - **560 000 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes,
 - **100 000 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
 - **28 000 €** pour le programme E 215 concernant les projets des Contrats de Territoires de Vie.
- Programmations antérieures à 2012, **2 887 000 €** soit :
 - **1 464 500 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes, dont 450 000 € pour le Centre d'Entraînement et de Formation à la Natation de Mulhouse porté par la M2A,
 - **110 000 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
 - **1 312 500 €** pour le programme E215 spécifique aux opérations des contrats de territoire de vie programmées en 2011 et dont l'achèvement est prévue en 2012.

Au total, il vous est proposé dans ce cadre l'inscription pour 2012,

- d'une enveloppe globale de **11 872 831 €**, d'Autorisations de Programme
- de **3 575 000 €**, de Crédits de Paiement.

ETUDES POUR LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE
--

Une première étude, essentiellement architecturale, menée en 2007, proposait 3 hypothèses pour la revitalisation de cet équipement départemental avec des coûts d'investissement de l'ordre de 27 à 40M€ TTC (valeur 2007).

Aucune de ces hypothèses n'est aujourd'hui réalisable, en tout cas à la seule initiative de notre collectivité.

Compte tenu des travaux urgents à programmer sur le bâtiment et du prochain départ à la retraite du directeur, il convient néanmoins de s'interroger sur l'avenir du site et surtout sur le rôle qu'il est appelé à jouer dans les prochaines années.

- Structure d'appui aux clubs locaux, et, dans ce cas, une concertation avec la Ville de Mulhouse et la M2A semble indispensable,
- Équipement à rayonnement plus large, qui doit intégrer une logique économique, tirer profit de son environnement privilégié et donc développer aussi des activités « rentables » (hôtellerie, restauration, activités de bien être, ...)

Afin d'appréhender au mieux l'avenir du CSRA, je vous propose d'engager une mission de conseil et d'expertise portant essentiellement sur les modalités de fonctionnement interne de l'établissement (étude des plannings d'occupation, étude de clientèle, potentiel commercial etc...).

Pour pouvoir honorer les études à venir, je vous propose d'inscrire en AP nouvelles pour 2012 un montant de 20 000 € ainsi que les CP correspondants et de m'autoriser à lancer les procédures concernant ces études.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente les prévisions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2012 pour une enveloppe totale de 2 583 000 € (2 500 000 € en 2011 soit + 3,32%).

L'augmentation de crédits porte sur les actions suivantes :

- la revalorisation des Mercredis sportifs du Conseil Général, portés par les clubs de haut niveau de sports collectifs de notre département, à hauteur de 48 000 €.
- la qualification d'athlètes haut-rhinois, valides et handicapés, aux Jeux Olympiques de LONDRES pour 20 000 €.
- la réinscription d'un crédit de 20 000 € pour les Mercredis de Neige.

<i>Libellé de la subvention</i>	<i>Crédits de paiement pour le Fonctionnement</i>
CSRA	690 000
CREPS	35 000
ANIMATION SPORTIVE	1 366 763
MANIFESTATION D'ENVERGURE	180 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	160 000
SPORT SCOLAIRE	106 237
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	45 000
TOTAL	2 583 000 €

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE
690 000 €

Les besoins du CSRA en crédits de fonctionnement ont été évalués pour 2012 à **690 000 €**, subvention du même montant que ces 2 dernières années, au vu des résultats financiers de 2010 et de l'activité de l'établissement en 2011.

Un rapport spécifique sera proposé à une prochaine Commission Permanente présentant un bilan de l'activité du Centre, individualisant le vote de cette subvention et m'autorisant à signer la convention avec le Centre Sportif Régional Alsace.

Voir plus haut le projet d'étude sur les modalités de fonctionnement du Centre.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS MULHOUSE
35 000 €

L'antenne du CREPS fonctionne depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Pour 2012, je vous propose d'inscrire au budget la somme de **35 000 €** contre 40 000 € l'année dernière.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente vous présentant le bilan de l'année 2010/2011 et vous proposant une convention de partenariat financier.

L'ANIMATION SPORTIVE
1 366 763 €

Cette rubrique comporte

➤ Les aides aux comités départementaux	383 715 €
➤ Les aides aux clubs de haut niveau,	305 000 €
➤ Les Mercredis de Neige	20 000 €
➤ Les aides aux clubs	<u>658 048 €</u>
	1 366 763 €

Je précise que la répartition de ces aides est toujours proposée par le Conseil Départemental des Sports, puis fait l'objet de rapports détaillés à la Commission Permanente au courant de l'année.

A. L'aide aux Comites Départementaux : 383 715 €

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour les conventions de partenariat signées avec 20 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de 383 715 € qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer sur le renouvellement des conventions avec les comités départementaux d'Athlétisme, d'Escrime, de Football, de Rugby, et de Vol Libre.

Pour ces 5 conventions dont la durée est de 2 ans, il vous est demandé d'inscrire en 2012, une Autorisation d'Engagement de 161 960 € et les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de 80 980 €.

B. L'aide aux Clubs de haut niveau : 305 000 €

Les clubs de haut niveau bénéficient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil Général ; il s'agit du Mulhouse Olympic Natation, du Mulhouse Handball Sud Alsace, de l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin et des SR Colmar Football. Cette liste peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs.

Ces clubs perçoivent des subventions forfaitaires évaluées au total à 197 000 €.

Ils sont également les organisateurs des Mercredis sportifs du Conseil Général (sauf le MON), réservés aux sports collectifs, avec les clubs de basket du plus haut niveau dans notre département qui sont, pour la saison 2011/2012, le KABCA et le FCM Basket. La somme de 108 000 € est réservée à cette action.

Je vous propose de valoriser le travail des clubs de haut niveau de sports collectifs dans le cadre des Mercredis, qui sont menés en partenariat direct avec le Conseil Général au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux. La valeur d'un Mercredi passerait ainsi de 2 300 € à 3 500 €.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

C. les Mercredis de Neige : 20 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Suite aux réflexions menées par le Conseil Départemental des Sports sur la pertinence du maintien de cette aide, sa suppression avait été envisagée. Toutefois, dans le souci de rester proche des préoccupations des organisateurs, l'aide aux Mercredis de Neige est maintenue sous certaines conditions.

Ainsi comme en 2011, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collègues et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Il sera également demandé aux organisateurs des Mercredis de Neige, de revenir à l'esprit qui avait conduit, à l'origine, à leur mise en place, et leur rappeler que l'aide départementale est destinée aux sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes.

Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Les demandes d'aides adressées au Département par les clubs de ski et les collèges seront, présentées au Président du Comité Départemental de Ski, à qui il sera demandé de valider les dossiers en adéquation avec les critères arrêtés par le Conseil Général et rappelés plus haut.

L'enveloppe prévue pour cette action en 2012, s'élève à 20 000 €

D. . Les aides aux clubs sportifs : 658 048 €

Cette enveloppe intègre les montants affectés à la réforme des aides aux clubs sportifs que vous avez adoptée et que vous m'avez autorisé à mettre en œuvre en 2012, lors de la séance du 20 octobre 2011 consacrée à l'examen de la DM2 pour 2011.

Elle regroupe les sommes affectées aux Jeunes Licenciés Sportifs, aux déplacements en championnats de France, et aux créations de clubs, qui seront, je vous le rappelle, versées aux clubs en une subvention unique sur la base d'un formulaire annuel.

L'enveloppe intègre également les 2 nouveaux critères mis en place à l'occasion de cette réforme, que sont l'aide à la formation des entraîneurs brevetés nationaux et l'aide à l'entraînement des jeunes.

Sur la somme globale de 658 048 €, un crédit de 40 000 € est réservé à la qualification de sportifs haut-rhinois aux Jeux Olympiques de LONDRES, ainsi que la participation d'athlètes à des compétitions de niveau européen ou mondial.

La répartition précise de ces différentes aides sera proposée dans le cadre de la Commission Permanente.

PROVISION POUR EVENEMENT SPORTIF 180 000 €.
--

Dans le présent rapport, il vous est proposé le vote d'une enveloppe de 180 000 € pour soutenir un événement sportif d'envergure.

Dans ce cadre, la Fédération Française du Sport Automobile - FFSA – a pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour l'organisation en Alsace, de la manche française du Championnat du Monde des Rallyes WRC 2010 et 2011.

En liaison avec les autres collectivités alsaciennes et au vu du bilan détaillé de l'édition 2011 du Rallye, nous examinerons l'opportunité de renouveler notre soutien à cette manifestation.

L'ENCOURAGEMENT AU SPORT

160 000 €.

Cette rubrique comporte 2 domaines d'intervention :

- le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives, 140 000 €
- l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports: 20 000 €
160 000 €

A. Le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives : 140 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2011, la somme de 145 200 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 107 manifestations.

Pour 2012, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de 140 000 € dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

B. Le fonctionnement de Conseil Départemental des Sports : 20 000 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 20 000 € pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2010 est joint au rapport. Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

L'AIDE AU SPORT SCOLAIRE 106 237 €.
--

Dans cette rubrique sont intégrées les actions suivantes:

- Le soutien aux actions de l'UNSS dans les collèges, 50 684 €,
- L'aide à celles de l'USEP dans les écoles primaires, 23 553 €,
- Le soutien au Cercle de Voile de Mulhouse, 32 000 €.
106 237 €

A. Le soutien aux actions de l'UNSS : 50 684 €

Cette rubrique concerne les aides allouées à la pratique sportive scolaire des collégiens dans le cadre de l'UNSS.

L'enveloppe budgétaire prévue s'élève à **50 684 €**.

Elle sera répartie entre les Jeunes Licenciés Sportifs UNSS à hauteur de 20 684 €, leurs déplacements en Championnats de France UNSS, 10 000 €, une aide de 15 000 € pour l'organisation du Pass'Sport Aventure des Collèges et 5 000 € pour l'aide au fonctionnement de l'UNSS.

B. Le soutien aux actions de l'USEP : 23 553 €

Il s'agit du soutien à la pratique sportive dans le cadre de l'école primaire.

Le fonctionnement général des écoles primaires relevant des communes, et compte tenu, de la nécessité de nous recentrer financièrement sur des domaines d'actions départementales, le Conseil Général a décidé en 2010 de diminuer de moitié cette aide en attribuant 1,15 € par licence, soit une aide en 2011 de 24 900 €.

Il vous est proposé de reconduire ce dispositif pour les 20 481 jeunes licenciés du primaire de l'année scolaire 2010/2011 et d'attribuer à l'USEP une subvention globale de 23 553 €.

C. Le Cercle de Voile de Mulhouse : 32 000 €

Cette association est soutenue par le Département depuis 1998, dans le cadre d'une aide spécifique relative à l'organisation des classes de voile au plan d'eau de REININGUE.

Un prix de journée par élève est appliqué, correspondant à celui fixé pour les centres de catégorie A soit 12,15 € en 2012 comme en 2011.

Pour cette saison 2012, il vous est proposé de reconduire l'enveloppe plafonnée à 32 000 €, soit un maximum de 2633 journées/élèves de séjour voile scolaire au taux de 12,15 €.

Ce dossier sera soumis au vote de la Commission Permanente au courant de 2012.

<p>L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET LA VIE ASSOCIATIVE: 45 000 €</p>

Il s'agit de l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD pour 25 000 €, et du partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, et Archimène (anciennement Adéquation) pour lesquelles une enveloppe de 20 000 € vous est proposée.

A. Les bourses BAFA et BAFD : 25 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2011, 256 bourses BAFA et 1 BAFD ont été allouées pour un montant total de 25 700 €.

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe proposée pour 2012 s'élève à 25 000 €.

B. Le soutien à la Vie Associative UDBA et ARCHIMENE: 20 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé pour l'aide aux CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré depuis 2003 à l'association ARCHIMENE (anciennement ADEQUATION) et depuis 2008 à l'UDBA par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

La mission de ces CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, information, expertise et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association dans un contexte sécurisé.

Dans le Haut-Rhin, le mode de fonctionnement des deux CRIB est principalement fonction de l'implantation géographique des 2 structures : l'UDBA pour les associations du sud du département, ARCHIMENE pour celles du nord ; cette répartition est pondérée par les spécificités de chacune de ces associations : ARCHIMENE étant plus centrée sur les associations sportives et les questions liées à l'emploi, UDBA fédérant plutôt les petites associations dans des domaines très divers.

Je vous propose de maintenir notre aide pour le fonctionnement des CRIB, soit 5 000 € pour chacune des 2 associations, en 2012.

L'UDBA bénéficiait aussi, depuis de longues années, d'une aide spécifique pour l'organisation de formations à destination des bénévoles associatifs, qui s'élevait à 12 000 € par an.

En 2011, cette aide a été ramenée à 10 000 € et 2 000 € ont ainsi pu être dégagés pour soutenir ARCHIMENE qui organise aussi de nombreuses actions en direction des associations.

Pour 2012, il vous est proposé de voter une enveloppe globale de 20 000 € à répartir entre les 2 associations :

- 5 000 € à chacune pour le fonctionnement de leur CRIB
- 5 000 € à chacune sur présentation d'un projet de formations ou d'actions de soutien à l'égard des associations, soumis pour validation à la Commission Permanente.

En conclusion de ce rapport, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,

- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.

➤ Autorisations de Programme nouvelles :	11 892 831 €
➤ Autorisations d'Engagement nouvelles :	<u>161 960 €</u>
	12 054 791 €
➤ Crédits de paiement sur la section d'investissement :	3 595 000 €
➤ Crédits de paiement sur la section de fonctionnement :	<u>2 583 000 €</u>
	6 178 000 €

- de m'autoriser à engager une mission de conseil et d'expertise portant essentiellement sur les modalités de fonctionnement interne du CSRA (étude de clientèle, potentiel commercial, étude des plannings d'occupation),

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif de l'Illberg,
- le fonctionnement de l'antenne du CREPS
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
- la provision pour évènement sportif,
- l'encouragement au sport,
- Le sport scolaire,
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

- De me donner acte de la communication du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 24 mai 2011 portant sur l'activité de l'année 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

N° DU PROG	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	AP/AE	CP
EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS					
Nouveaux programmes 2012					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	1 600 000	560 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	200 000	100 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418		
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-20414 et 2042	10 072 831	28 000
E114A	CSRA - ETUDES	3350	20-32-2031	20 000	20 000
TOTAL				11 892 831	708 000
Programmes antérieurs					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	-	1 464 500
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	-	110 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418	-	
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-20414 et 2042	-	1 312 500
TOTAL					2 887 000
TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT				11 892 831 €	3 595 000 €
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF					
E732A	CSRA	255711	65-32-6574		690 000
E732	CREPS	255712	65-32-65737		35 000
ANIMATION SPORTIVE					
E832A	CONVENTIONS CD AE 2012	2558	65-32-6574	161 960	80 980
E832 A	CONVENTIONS CD AE 2011	2558	65-32-6574	-	91 000
E832A	CONVENTIONS CD AE 2010	2558	65-32-6574		-
E732 B	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574		106 975
E 732 B	ANCIENNES CONVENTIONS CD	255713	65-32-6574		80 760
E732 B	STAGES CD	25574	65-32-6574		24 000
TOTAL COMITES DEPARTEMENTAUX				161 960	383 715
E732 B	SPORT DE HAUT NIVEAU	25574	65-32-6574		305 000
E732 B	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574 et 65737		20 000
E732 B	COMPETITIONS INTERNATIONALES + JO	25574	65-32-6574		40 000
E732B	ENVELOPPE REFORME	25574	65-32-6574		618 048
E732B	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574		658 048
TOTAL ANIMATION SPORTIVE					1 366 763
AUTRES AIDES					
E 732 C	PROVISION POUR EVENEMENT	25577	65-32-6574	-	180 000
E732 D	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS SPORT	25571	65-32-6574 et 65737		140 000
E732 D	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574		20 000
E732E	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574		106 237
TOTAL VIE ASSOCIATIVE					45 000
E632 A	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513		25 000
E732 F	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574		20 000
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				161 960 €	2 583 000 €
TOTAL POLITIQUE SPORTIVE			TOTAL AP/AE	12 054 791 €	
			TOTAL CP		6 178 000 €

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 MAI 2011 A 17 H 00
AU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

Ordre du Jour

1. Allocution d'accueil et rapport moral du Président
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
3. Rapport d'activités par Jean-Paul KLAUS
4. Rapport financier par Antoine STOFFEL
5. Rapport des Réviseurs aux comptes
6. Approbation des rapports
7. Présentation du Budget 2011
8. Questions et interventions diverses

ALLOCUTION D'ACCUEIL ET RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Chers Amis Sportifs,

En ce début d'Assemblée Générale, je souhaiterais que nous rendions hommage à notre ancien 1^{er} Vice-Président, Pierre BRIDE, qui nous a quittés récemment.

Vous connaissez certainement presque tous, la forte implication qui été la sienne tant pour le développement du rugby dans notre département que pour l'affirmation des OMS dans le Haut-Rhin, d'abord à Colmar puis ensuite dans de nombreuses villes de notre secteur.

Il a été depuis plus de 30 ans, membre de notre conseil d'administration, et moi-même qui n'ai appris à le connaître qu'en 1992, j'ai pu apprécier la pertinence de ses réflexions et de ses propositions. C'est d'ailleurs pour ce motif que la promotion des Trophées « Réussir le Sport » qui va suivre cette AG portera son nom.

Je propose de nous lever pour une minute de silence afin d'honorer sa mémoire. J'y associe la disparition récente (la semaine dernière) d'Anne SCHNEIDERLIN fille de notre regrettée vice présidente Josiane.

Depuis notre dernière rencontre annuelle qui s'est déroulée l'an passé à Colmar, quelques éléments méritent d'être rappelés.

Tout d'abord, suite au renouvellement du Conseil Général de ce printemps, la poursuite de la mission en faveur du sport départemental m'a été confiée.

3 responsabilités complémentaires en découlent :

La présidence de la commission « vie associative et sports », celle du conseil départemental des sports qui nous réunit ce soir et enfin celle du centre sportif de l'Illberg où nous sommes réunis.

Un important travail, qui a associé tous les acteurs intéressés, a été effectué depuis le printemps 2010, sous la houlette de notre secrétaire général M. Jean-Paul KLAUS.

Vous savez tous depuis ce moment que le Conseil Général a souhaité moderniser ses aides autant en direction des clubs que des comités départementaux sportifs.

Ce choix résultait de 2 constats : l'atomisation des aides pour de très petits montants et corollaire de ce fait, une lisibilité très faible de ces interventions.

M. Jean-Paul KLAUS nous donnera le détail de ce qui est retenu actuellement et dont l'application est prévue pour l'an prochain.

A titre personnel, j'ai conscience que cette modification qui impliquera plus à l'avenir les concernés par une démarche positive et volontariste, va changer nos habitudes ; elle peut apparaître comme étant une contrainte, mais celle-ci cadre plus avec la réalité de notre époque.

De plus à l'aube d'un changement institutionnel structurel important en Alsace, le Haut-Rhin a tout intérêt à anticiper cette modification majeure qui va également concerner les structures en charge du sport dans notre région.

De toute manière nous verrons à l'usage si la piste est correcte et quelques améliorations pourront être apportées. De par mon tempérament naturel et mes engagements antérieurs je ne pense pas que ma conviction intime n'ait jamais été inébranlable, mais qu'elle devait toujours tirer profit de ce qui est constaté ou rapporté.

Avec mes 3 vice-présidents, Gérard REEB en charge du haut niveau, Nelly KEIFLIN pour le sport pour tous et Francis DAVERIO au titre des OMS et l'ensemble de notre CA, où le CDOS présidé par Georges MEYER est fortement représenté, nous engageons donc avec volontarisme l'avenir.

Le Conseil Général a aussi délégué en plus de Dominique DIRRIG, Pierre VOGT comme 3^{ème} représentant des élus au sein de notre CA ; lui aussi a une forte connaissance de la problématique sportive qui nous réunit ce soir et sa présence parmi nous est un élément positif.

Pour terminer, j'aimerais remercier autour de Valérie FEUTZ responsable du service des actions sportives, son adjoint Jean-Marie PUJOL, Laurence du CAILAR et Jean-Luc DURTSCHER grâce auxquels le CDS peut fonctionner en sérénité.

Merci à tous les membres de notre CA pour leur implication permanente, mais aussi à M. Thomas GUTHMANN qui a en charge au titre de l'Administration étatique, entre autre le volet jeunesse et sport, et avec les services duquel nous travaillons en pleine harmonie

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2010**

Le Dr SCHITTLY soumet à l'approbation le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale qui a été joint à la convocation.

Après avoir demandé à l'assistance si ce document appelait des commentaires ou des observations particulières, il le soumet au vote.

Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2010
PAR MONSIEUR JEAN-PAUL KLAUS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Compte tenu de la cérémonie des Trophées qui aura lieu après cette AG, je vais faire un rapport succinct de nos activités en 2010 afin de laisser du temps à une analyse de l'évolution des subventions départementales au cours de dix dernières années et ultérieurement à des explications concernant les modalités d'attribution de subventions aux clubs qui ont occupé notre réflexion en 2010 et ce printemps 2011.

Ce rapport sera donc constitué de 3 points

- le travail des instances
- les décisions en matière d'attribution de subvention
- l'évolution du subventionnement départemental sur une période longue et sur la répartition interne des subventions entre clubs et Comités Départementaux.

1) Le travail des instances

Le CA, présidé par le Dr SCHITTLY depuis 1992 et reconduit dans ses fonctions après les récentes élections cantonales, s'est réuni à 6 reprises et a approuvé les listes de toutes les subventions relevant de sa compétence et a examiné tous les cas particuliers dont il a été saisi. L'ensemble de nos propositions a été retenu par le Conseil Général.

Parallèlement aux réunions du CA, il y a eu une dizaine de réunions de travail en commission pour mettre au point le projet de modification des subventions aux clubs, pour préparer la cérémonie des trophées et pour évaluer et valider les conventions des Comités Départementaux.

Tout ce travail ne serait pas possible sans la collaboration fructueuse du Service des Actions Sportives au cours de ces réunions et en amont de ces réunions. Ce travail préparatoire, puis exécutif est parfaitement fait par ce service. Merci à Mme FEUTZ, la Directrice du SAS et à ses collaborateurs, Mme du CAILAR et MM. PUJOL et DURTSCHER.

Comme par le passé, je vous invite à vous adresser à eux pour toute question relevant du subventionnement des activités sportives des Comités Départementaux et des clubs.

2) Les décisions en matière de subventions en 2010

Elles traduisent l'intervention du Conseil Général envers les Comités et les clubs.

A. Les subventions aux comités départementaux

Au total pour 2010, 404 453 € ont été attribués aux 63 CD du Département. A 1 % près, c'est le même montant qu'en 2009. Il se décompose de la manière suivante :

- aide traditionnelle au fonctionnement des comités non conventionnés 83 650 €
- aide aux 20 comités conventionnés 291 782 €
- aide aux stages 29 021 €

Je ferais à ce sujet 3 constatations :

- les comités qui ont eu la volonté et l'initiative d'élaborer un plan d'activités conventionné sont gagnants. Jusqu'en 2008, les finances départementales ont permis de conventionner chaque année un ou deux nouveaux. Ceux qui n'ont pas eu

cette opportunité sont maintenant victimes de la crise qui a marqué l'arrêt de « nouveaux entrants ».

- Il faut espérer que la situation économique s'améliorant, il y ait financièrement de nouvelles possibilités d'accueillir de nouveaux Comités conventionnés.
- 2^{ème} constatation : la subvention traditionnelle au fonctionnement n'a pas évolué depuis 10 ans. Sans doute faudrait-il aussi songer à rattraper, lorsque la situation s'améliorera, la perte due à l'inflation au cours cette dernière décade.
- Enfin, je constate cette année encore, la modicité des aides aux stages (30 000 €), seuls 13 comités (contre 26 en 2001) en ont sollicité dont 6 au Centre Sportif qui précisément a été construit il y a maintenant 25 ans comme outil de formation et de perfectionnement des cadres et des sportifs de ce Département. Il convient de s'interroger sur cette situation.

B. Les subventions aux clubs

Elles se montent au total à 873 301 € (936 000 si on tient compte des 60 000 € de crédits qui ne relèvent pas de l'avis du CDS c'est-à-dire ceux des mercredis sportifs).

Elles se décomposent de la façon suivante :

- subventions aux jeunes licenciés sportifs 323 990 € (62366 contre 64214 l'année précédente)
 - subventions pour participations aux championnats de France
 - sports collectifs seniors (39) 335 100 €
 - sports collectifs jeunes (18) 18 500 €
 - sports individuels seniors (250) 12 500 €
 - sports individuels jeunes (305) 15 250 €
 - sports individuels seniors disputés par équipes (43) 55 192 €
 - 436 542 €
 - subventions spécifiques
 - service d'ordre courses cyclistes 5 172 €
 - création de club (4) 1 200 €
 - participations à des manif internat 80 500 €
 - mercredis de neige 24 997€
 - écoles de sport (reliquat) 900 €
 - 112 769 €
- Total clubs 876 301 €

Le total général des subventions versées en 2010 (CD + clubs) est donc de 1 277 754 € contre 1 337 304 € en 2009 soit une diminution d'environ 60 000 € mais ni les CD, ni les clubs, n'ont beaucoup souffert de cette diminution qui est surtout imputable à la suppression des crédits : écoles de sports (30 000 €) à la diminution des mercredis de neige (15 000 €) et à la suppression des aides pour achat de matériel, c'est-à-dire les subventions spécifiques.

Par rapport aux mesures d'économies évoquées l'an passé, la « casse » a donc été très limitée.

3) Analyse de l'évolution des subventions départementales

Total des subventions versées (en € nominaux)

- en 1980 : 153 450
- en 1990 : 697 236
- en 2000 : 964 229
- en 2010 : 1 277 754

Le taux d'inflation par décade étant environ 20 % on peut constater que l'augmentation des subventions va bien au delà. Plus particulièrement, pour la dernière période de 2001 à 2010, l'augmentation globale, toutes subventions confondues, est de 313 000 €. Elle aurait été de 180 000 € seulement si on avait suivi le taux d'inflation (soit 18,9 % sur 10 ans). J'en conclus que le CDS par son action auprès du Conseil Général a contribué à cette évolution mais compte tenu de la situation économique actuelle, ce sera bien plus difficile à l'avenir.

Je voudrais aussi évoquer l'aspect plus particulier de l'évolution des subventions dans la répartition entre les Comités Départementaux et les clubs. A l'AG 2002, je disais que les clubs étaient les principaux bénéficiaires des interventions du Département en le regrettant (74 % contre 26 %) alors que l'aide aux clubs devrait relever avant tout des Villes et des Communes et, à contrario, celle des Comités départementaux du Conseil Général.

Aujourd'hui 9 ans après, cette répartition calculée sur la totalité des crédits est de 68/32. Cette modification représente une augmentation annuelle de 80 000 € au profit des Comités Départementaux. L'évolution est même plus accentuée si on examine la situation hors subventions spécifiques (très variables). Ce rapport est à présent de 65 % pour les clubs et 35 % pour les CD contre 72/28 sur les mêmes bases lors de l'AG de 2002.

Là aussi, le Conseil Général a suivi les avis du CDS pour apporter davantage de moyens financiers au fonctionnement et aux actions des CD.

Si au lieu de raisonner en pourcentage, on raisonne en chiffres, on observe que le montant des subventions attribuées pour l'exercice 2001 aux CD est de 179 000 € contre 404 000 € en 2010. Et je constate par conséquent que les CD ont été privilégiés par rapport aux clubs au cours de cette dernière décade tout en observant qu'il existe encore de grandes disparités entre les uns et les autres. Alors, faut-il continuer dans cette voie ? Ma réponse est que le problème fondamental n'est pas la répartition interne des aides financières mais la reprise de l'augmentation de la dotation globale dès que la situation le permettra car je suis persuadé que d'autres Comités Départementaux feront preuve de dynamisme et de volontarisme pour présenter un programme de développement bien structuré en vue d'un conventionnement par le Conseil Général. Et je conclurai en vous disant que ce ne sont, ni le CDS, ni le Conseil Général qui donneront les impulsions nécessaires au développement du sport haut-rhinois ; ces impulsions viendront des Comités et des clubs eux-mêmes.

Le CDS quant à lui, continuera à jouer comme par le passé, son rôle consultatif auprès du CG pour accompagner cette dynamique sur le plan des aides financières.

Je vous remercie pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER 2010

PAR MONSIEUR ANTOINE STOFFEL TRESORIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Je vais à présent vous donner lecture des informations concernant la réalisation du budget du Conseil Départemental des Sports, portant sur l'exercice 2010, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette même année.

Les recettes s'élèvent à 20 060.57 €, provenant de la subvention annuelle allouée par le Conseil Général d'un montant de 20 000.00 €, et des produits financiers générés par le livret épargne du Conseil Départemental des sports, d'un montant de 60.57 € pour cette année 2010.

Les dépenses s'élèvent à 18 444.61€, ventilées de manière suivante :

- Info- Com :	0 €
- Trophées et Coupes :	7 750.71€
- Organisation de manifestations :	2 785.00€
- Représentation :	7 361.30€
- Frais administratifs :	547.60€

L'exercice 2010 fait apparaître un résultat positif de 1 615.96€.

Au 31 Décembre 2010, le fond associatif du Conseil Départemental des Sports, augmenté (si aujourd'hui l'assemblée le décide) du résultat positif 2010 d'un montant de 1 615.96 €, s'élèvera à 2 222.04 €.

Si vous n'avez pas de question à poser, je passe la parole à Messieurs ERHARD et KITTLER.

RAPPORT DES RÉVISEURS AUX COMPTES.

Messieurs ERHARD et KITTLER, Réviseurs aux comptes donnent lecture du rapport sur la comptabilité du CDS.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale doit désigner chaque année 2 réviseurs aux comptes.

Messieurs ERHARD et KITTLER sont reconduits dans leur mission.

APPROBATION DES RAPPORTS

Le Dr SCHITTLY soumet au vote de l'Assemblée Générale l'ensemble des rapports présentés, à savoir :

- le rapport moral du Président
- le rapport d'activités du Secrétaire Général
- le rapport sur la situation financière du Trésorier Général
- le rapport des Réviseurs aux Comptes.

Aucune opposition ou abstention n'ayant été exprimée, l'ensemble des rapports ci-dessus est approuvé.

PRESENTATION DU BUDGET 2011

Les orientations budgétaires 2011 consacrées aux aides aux clubs et aux Comités départementaux par le Conseil Général et l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports ont été présentées aux membres du Conseil d'Administration en novembre 2010.

Pour l'exercice 2011, le Département consacre 2,5 M€ en fonctionnement à la politique sportive.

Au total, pour les aides aux comités départementaux, aux clubs sportifs et les Mercredis de Neige, l'enveloppe est fixée à 928 455 €.

L'aide aux Jeunes Licenciés de la saison 2009/2010 s'élève à 330 000 €.

Toutes les autres interventions, comme celles en faveur des Comités départementaux, des créations de clubs et des déplacements à des compétitions internationales, sont traitées au fur et à mesure par le Service des Actions Sportives.

Merci de nous transmettre vos formulaires complétés dès la fin de vos championnats respectifs.

En ce qui concerne le CDS, le Conseil Général nous a accordé pour 2011 une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à formuler vos questions.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

Le Président passe la parole à Jean-Paul KLAUS pour un rappel du projet de réforme des aides aux clubs préparé par le CDS.

Jean-Paul KLAUS rappelle que lors de sa séance du 3 septembre 2010, la Commission Permanente a donné acte d'une communication relative au diagnostic et aux propositions d'évolution de la politique sportive départementale établis par le Conseil Départemental des Sports.

1. Les principaux constats de ce rapport étaient les suivants :

- Un émiettement d'un grand nombre de subventions (1 700) versées à un grand nombre de bénéficiaires (1 250) : peu de lisibilité et peu d'effet de ciblage.
- Beaucoup de subventions de faible montant : 43% sont inférieures à 300 €.
- La majorité des subventions ne sont pas formellement demandées, elles « tombent » automatiquement, donc sans ciblage.
- Des rubriques d'aides devenues obsolètes avec le temps : l'aide aux écoles de sport (supprimée en 2010) et l'aide aux Mercredis de Neige (supprimée progressivement jusqu'en 2012).

2. Face à ce constat, 6 mesures, brièvement rappelées ci après, sont préconisées dans ce rapport:

- Regroupement de toutes les subventions « Jeunes Licenciés Sportifs », « Déplacements en Championnats de France » dans une seule demande annuelle des clubs, sur la base d'un formulaire envoyé chaque année. Dans cette demande pourront également être pris en compte la formation des cadres brevetés nationaux et l'entraînement par des entraîneurs diplômés, qui sont 2 nouveaux critères.
- Calcul de la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible;
- L'aide aux clubs de haut niveau n'est pas intégrée à ce dispositif puisque ces clubs bénéficient de conventions spécifiques.
- La suppression de l'aide aux Mercredis de Neige et aux Écoles de Sport avec un redéploiement des 2 enveloppes vers le nouveau dispositif.
- Ne pas attribuer de subvention inférieure à 200 €.

3. Les principaux effets de cette réforme :

- Un grand changement pour les clubs : un formulaire annuel à retourner
- Une plus grande lisibilité de l'aide départementale : une seule aide annuelle d'un montant plus significatif.
- Un aménagement de l'aide aux Jeunes Licenciés Sportifs qui augmente l'aide aux plus petits clubs (elle passe de 100 € à 200 € à partir de 10 jeunes) et « tasse » légèrement celle aux clubs plus importants.

4. L'avis du monde sportif : le Comité Départemental Olympique et Sportif a été associé dès le départ à ce travail auquel il a activement participé car le CDOS est largement représenté au sein du Conseil Départemental des Sports.

Suite à cette présentation, un débat s'engage entre les participants notamment autour de la question des clubs ayant moins de 10 JLS qui se voient privés du soutien du Département. (CD Tir).

Il faut malheureusement fixer un seuil minimum de JLS pour les petits clubs pour réduire l'émiettement des subventions.

Autre question, celle de savoir si le CD peut remplir le formulaire à la place des clubs est posée.

La réponse est négative. C'est au bénéficiaire de la subvention d'introduire une demande en bonne et due forme. Cela permet également au Conseil Général de tenir à jour le fichier des clubs.

Les CD de leur côté, seront informés des demandes puisqu'ils seront destinataires des formulaires, les vérifieront, les valideront et les transmettront au Département.

Une autre intervention porte sur la contrepartie de Communes (OMS Staffelfelden). Force est de constater que souvent l'aide de la commune est supérieure à la subvention JLS du Conseil Général.

Monsieur HOERNER évoque les coûts élevés de l'hébergement des jeunes dans les Pôles (hébergement des CREPS). Il lui est répondu par Georges MEYER que le haut niveau relève de la Région avec qui des rencontres sont prévues.

Dans ce cadre, la Région va essayer d'aider plus de jeunes espoirs.

Monsieur KLING souhaite avoir un écrit concernant la réforme. Ce n'est pas possible pour le moment car il faut que le dossier suive le circuit de validation du Conseil Général avant diffusion.

Monsieur NICK de l'OMS de Lutterbach voudrait connaître les clubs de sa commune concernés par le projet. Marc SCHITTLY répond que les interlocuteurs du CDS sont les comités départementaux à qui il appartient d'informer leurs clubs ressortissants.

Madame LECHLEITER pense que le dossier à remplir va s'ajouter à celui du CNDS et compliquer encore la tâche déjà lourde des Comités. En réponse Jean-Paul KLAUS estime que si on simplifie le formulaire le travail ne sera pas énorme pour la majeure partie des clubs qui n'ont que des JLS.

Marc SCHITTLY insiste sur l'aspect légal du formulaire qui constitue la demande de subvention au Conseil Général. Sans cette demande, des remarques pourraient nous être présentées.

Des CD font état des budgets déplacements des clubs qui vont exploser à cause du prix du carburant mais aussi du prix des nuitées qui réduisent les temps de déplacements.

Monsieur KLING fait part de son opposition à la suppression des Mercredis de neige envisagée dans le projet. Il précise que des courriers seront envoyés au CG par les clubs de ski dans les prochaines semaines.

Monsieur GUTHMAN se réjouit du bon fonctionnement de ses services avec ceux du Conseil Général au profit du monde sportif départemental.

Plus personne ne demandant la parole, Docteur Marc SCHITTLY clôt la séance.

Il remercie pour leur présence et leur participation tous les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire du Conseil Départemental des Sports et les invite, comme il est de tradition, au verre de l'amitié.